

## Minutes du notaire Nicolas MONACHY 1667 1670 3E2270

N° photo	DATE	Epoux	Parents époux	Lieux	Epouse	Parents épouse	Lieu	Complément
13	20/02/1667	BARRIAL Pierre	Antoine et feue Jeanne BONNAL	Le Beyrac P Allenc	MOLIN Antoinette	Claude et Vidale BOUTEVIN	Le Beyrac P Allenc	Claude et Jean MOLIN père et frère de la future apportent les droits de légitime paternels, maternels et fraternels. Cités Helix, Catherine, Antoinette et Guillaume BARRIAL fils et filles d'Antoine BARRIAL
48	09/05/1667	BONNET Simon	feu Etienne et Louise BUISSON	Métairie du Boy p Lanuéjos	BOUDET Marguerite	feu Pierre et Catherine DUMAZE	St Etienne du Valdonnez	Ledit BONNET assisté de Jean Gaspard Vidal et Anne BONNET ses frères, ladite BOUDET de Vidal FABRE son beau frère et Alexandre BOUDET son frère. Noble Pierre de CHATEAUNEUF sieur de BONHAURE de Chaliac donne à la future 60 livres , Mre Vidal FABRE masson de St Etienne du Valdonnez donne à sa belle sœur 20 pièces de linceul, Alexandre BOUDET donne 200 livres à sa sœur ; ( Dans un acte de partage entre Vidal FABRE et Simon BONNET, plus loin, il est indiqué que Vidal FABRE est le mari de Jeanne BOUDET )
77	29/06/1667	CHAPTAL Pierre	Pierre et Jeanne PIN	Le Montet p St Etienne du Valdonnez	CHAPTAL Maurice	feu Antoine et Antoinette VINCENT	La Fage p St Etienne du Valdonnez	le futur assisté de ses père et mère, la future de sa mère et Pierre CHAPTAL son frère. Antoinette VINCENT donne 100 livres pour ses droits maternels, Pierre CHAPTAL donne à sa sœur pour ses droits de légitime paternels 800 livres, deux robes, une couverture de Montpellier ... Les parents du futur époux lui donnent la moitié de leurs biens et promettent de lui donner l'autre moitié à la fin de leurs jours.
7	31/01/1667	CLAVEL Jean	Jean et Jeanne MALAVAL	La Bazalgette p St Etienne du Valdonnez	ROBERT Isabeau	Pierre et Jeanne MALAVAL	La Bazalgette p St Etienne du Valdonnez	

156	15/02/1669	DURAND Guillaume	Jean et Jeanne BROS	St Julien du Tournel	GALHARD Jeanne	Jean et feu Françoise FOLCHER	Lozeret P Cubières	Cité Jean DURAND frère du futur époux
130	20/09/1668	ILLERE Grégoire	Jean et feu Helix PLANCHON	Lavérune diocèse de Viviers	PEYTAVIN Anne	Bertrand et Catherine MACARY	Allenc	assisté de Vidal Hilaire son frère de Ste Héléne , Antoine Chalvidan son beau frère de Laveyrunes. Jean ILLERE donne tous ses biens à son fils Grégoire , les parents de Anne PEYTAVIN lui donnent également tous leurs biens à charge de payer leur légitime à leurs autres enfants Antoine,autre Anne et Françoise PEYTAVIN,autres réserves.
213	02/06/1670	JOUANENC Antoine	feu Michel et Françoise MERCIER	Serviès p St Julien du Tournel	DEVEZE Isabeau,veuve de Blaise CHAPTAL	Jean et Marie REINOARD	La Fage p St Etienne du Valdonnez	
114	20/03/1668	MALAFOSSE Pierre	feus Antoine et Françoise DEVEZE	Bramonas p Balsièges	BOURRILHON Valence	feu Pierre et Anne SEGUIN	La Bazalgette p St Etienne du Valdonnez	Valence BOURRILHON s'est constitué 30 livres à prendre sur Antoine BOURRILHON son frère de Changefèges.
99	08/01/1668	PRADEILLES Etienne,charpa ntier	Etienne et Antoinette MOLINES	St Etienne du Valdonnez	PARADIS Catherine	Antoine et Anne MAZOYER	La Veissière p Les Bondons	Les père et mère de Catherine PARADIS lui donnent des terres et 150 livres ,quatre brebis, une robe. Les père et mère d'Etienne PRADEILLES lui donnent tous leurs biens meubles et immeubles sous réserve de pouvoir payer les droits de légitime à leurs autre enfants Jean, Guillaume et aux hoirs de feu Antoine et Helix PRADEILLES leurs fils et fille.
212	25/05/1670	RODIER Pierre	feu Pierre et Catherine PIN	La Borie p St Etienne du Valdonnez	RIGAL Magdeleine	feu Pierre et Catherine LAURENS	La Fage p St Etienne du Valdonnez	Catherine LAURENS donne à sa fille 60 livres

Minutes du notaire Nicolas MONACHY 3E2270 1667 1670				
N° photo	DATE	Testateur	Lieux	Complément
227	23/12/1670	AUZILHON Alexandre	St Etienne Du Valdonnez	Alexandre AUZILHON des Faux paroisse de St Etienne du Valdonnez indisposé de sa personne fait son testament .Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu. Veut la sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, honneurs funèbres suivant sa condition. Donne à Jacques Antoinette et Guillaume AUZILHON ses fils et filles leurs droits de légitime sur ses biens, nomme HU Catherine JULIAN sa femme à charge de rendre l'héritage à Jacques AUZILHON leur fils quand bon lui semblera et donner un légat à Antoinette et Guillaume AUZILHON leurs autres enfants.
56	01/06/1667	BOISSIER Henry	Les Faux p St Etienne du Valdonnez	Henry BOISSIER des Faux paroisse de St Etienne du Valdonnez indisposé de sa personne fait son testament .Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu. Veut la sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, honneurs funèbres suivant sa qualité et la portée de ses biens . Donne aux pauvres deux seittiers bled seigle distribuable en pain, donne à Jeanne BOISSIER sa fille outre ce qu'il lui donna lors de son CM 10 livres, à tous ses autres parents 2 sols, nomme HU Marguerite MAZEL sa femme , sachant que ladite MAZEL a fait donation de la moitié des ses biens à Jeanne BOISSIER leur fille lors de son mariage avec Gile JORDAN, donne à Catherine VELAY fille de feu Pierre sa filleule des Faux 15 livres payables quand elle aura l'âge ou se mariera.
112	04/03/1668	BOUTIN Pierre	Blajoux p Quezac	Pierre BOUTIN sieur de la Deveze de Blajoux paroisse de Quezac sur le départ à la compagnie du Sieur Chevalier de Tournel fait son testament. Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu. Done aux pauvres bled, donne à Dlle Gabrielle de COMITIS sa mère 30 livres, à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Guérin BOUTIN son frère de Blajoux à condition de remettre l'héritage à la fin de ses jours à Alexandre BOUTIN son fils
204	27/04/1670	CHALDEYRAC Guillaume	Le Beyrac p Allenc	Guillaume CHALDEYRAC du Beyrac paroisse d'Allenc, indisposé de sa personne fait son testament .Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu. Veut la sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, honneurs funèbres suivant sa condition. Donne à Jean, Barthélémy et Etienne CHALDEYRAC ses fils légitimes de Marie CHALDAUREILLE sa première femme et à Louis et François CHALDEYRAC ses autres fils légitimes de Catherine ANDRE sa seconde femme leurs droits de légitime selon la portée de ses biens, payables quand ils seront d'âge ou se marieront, donne à Catherine ANDRE sa femme pendant le temps qu'elle demeure veuve la jouissance d'un champ qu'il a au terroir du Beyrac , donne à tous ses autres parents 2 sols, nomme HU Catherine CHALDEYRAC sa fille de Marie CHALDAUREILLE.

170	12/05/1669	DUTHU Jeanne	St Etienne Du Valdonnez	Jeanne DUTHU fille de feu Antoine DUTHU et Catherine MOURGUE de St Etienne du Valdonnez indisposée de sa personne fait son testament .Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu. Veut la sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, honneurs funèbres suivant sa qualité et la portée de ses biens . Donne à Catherine MOURGUE sa mère 20 livres, à Antoine DUTHU son frère 15 livres, à Jean DUTHU son autre frère 10 livres, à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Catherine MOURGUE sa mère.
98	13/12/1667	GALHARD Astruge	Montmirat p St Etienne du Valdonnez	Astruge GALHARD veuve de feu Jean MICHEL de Montmirat paroisse de St Etienne du Valdonnez indisposée de sa personne fait son testament .Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu. Veut la sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, honneurs funèbres suivant sa qualité et la portée de ses biens . Donne à Jean, Catherine et Pierre MICHEL ses enfants 30 livres payables quand ils seront d'âge ou se marieront, à autre Pierre MICHEL son fils 30 livres payables dans 10 ans ,à tous ses autres parents 2 sols, nomme HU Catherine MICHEL plus jeune son autre fille.
144	17/10/1668	GALHARD Jacques	St Julien du Tournel	Jacques GALHARD du Mas..... paroisse de St Julien du Tournel , indisposé de sa personne fait son testament .Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu. Veut la sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, honneurs funèbres suivant sa qualité et la portée de ses biens . Donne aux pauvres 5 seitiers bled seigle distribuable en pain, donne et lègue à Jean GALHARD son ( fils ou frère )20 livres, à Pierre et autre Pierre GALHARD ses fils 600 livres payables quand ils se marieront, à Marie et Jeanne GALHARD ses filles et au(x) posthume(s) à naître d'Antoinette FELGEYROLLES sa femme 800 livres, payables quand seront d'âge ou se marieront,donne à Anne GALHARD sa fille femme de Pierre ? Des Alpiers et à Jeanne GALHARD sa fille femme de Pierre (DIET) du Cheyroux ... , à Marguerite DEVEZE sa nièce du Bleynard 17 livres, à tous ses autres parents 2 sols, nomme HU Antoinette FELGEYROLLES sa femme à charge de rendre l'hérité à l'un de leurs enfants.
215	14/07/1670	MAZEL Maguerite	Les Faux p St Etienne du Valdonnez	Marguerite MAZEL veuve et héritière d'Henry BOISSIER des Faux paroisse de St Etienne du Valdonnez indisposée de sa personne fait son testament .Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu. Veut la sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, honneurs funèbres suivant sa condition. Donne aux pauvres trois seitiers bled distribuables en pain, à tous ses autres parents 2 sols, transporte le fidei comis e feu BOISSIER son mary à Jeanne BOISSIER leur fille et elle fait de celle-ci son HU à charge de payer les légats.

199	10/08/1669	SABATIER Barthélémy	Veyrunes p Allenc	Barthélémy SABATIER de Veyrunes paroisse d'Allenc indisposé de sa personne fait son testament .Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu. Veut la sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, honneurs funèbres suivant sa qualité et la portée de ses biens . Donne à Catherine MARCON sa femme habitation, nourriture et entretien dans sa maison ,pension annuelle, donne à Marguerite,Françoise, Antoinette et Jean SABATIER ses fils et filles leurs droits de légitime payables quand ils auront l'âge ou se marieront, à tous ses autres parents 2 sols,nomme HU Vidal SABATIER son autre fils à charge de payer les légats, liste d'obligations dont une à Jean SABATIER son frère de Montbel.
91	09/09/1667	SAURY Jean	St Etienne Du Valdonnez	Jean SAURY vieux masson de St Etienne du Valdonnez indisposé de sa personne fait son testament .Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu. Veut la sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, honneurs funèbres suivant sa qualité et la portée de ses biens . Donne à Anthoine plus vieux, Claude et Marguerite SAURY ses enfants 25 sols à chacun, à Jean et Anthoine plus jeune SAURY 5 sols, à tous ses autres parents 5 sols, institue HU Gabrielle (DAMAYER) sa femme à charge de rendre l'hérédité à l'un de leurs enfants à la fin de ses jours.
32	07/04/1667	SUDRE Jeanne	Le Montet p St Etienne du Valdonnez	Jeanne SUDRE du Montet paroisse de St Etienne du Valdonnez indisposée de sa personne fait son testament .Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu. Veut la sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, honneurs funèbres suivant sa condition. Donne à Catherine SUDRE sa sœur ... à tous ses autres parents 2 sols, nomme HU Antoine (ATGER ? ) fils de Pierre et Catherine CHAPTAL du Montet, ladite CHAPTAL nièce de la testatrice à condition ... ou lui substitue sa nièce Catherrine CHAPTAL
17	21/02/1667	VINCENT Catherine	St Etienne Du Valdonnez	Catherine VINCENT femme de Bertrand MEJAN de St Etienne du Valdonnez ,indisposée de sa personne fait son testament .Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu. Veut la sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, honneurs funèbres suivant sa qualité et la portée de ses biens. Donne à Marie MEJAN fille de Jordane MEJAN fille de la testatrice, sa petite fille une maison,un champ, à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Bertrand MEJAN son mari